

Déclaration FA-FPT à la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et à la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles Comité de filière Petite Enfance 29 février 2024

Mesdames les Ministres,

La FA-FPT travaille pour les agents employés dans les crèches municipales.

Notre engagement dans le Comité Filière Petite Enfance au service des agents publics a pour but de veiller à l'amélioration de leurs conditions de travail, leur niveau de rémunération, leur protection et la reconnaissance de leur métier.

Nous attendons du Comité qu'il poursuive ses travaux et soit un organe central de l'évolution des conditions de travail des agents.

Nous vous rappelons que les professionnels sont en grande souffrance et qu'ils ont le sentiment de ne pas être entendus.

Les travaux du CFPE n'ont pas d'impact significatif sur leurs conditions de travail réelles au quotidien.

L'hypothèse de la semaine à 4 jours les plonge dans le flou quant à l'organisation du travail, les perspectives pour les collectivités et les conséquences sur les agents.

Il est temps de redonner de l'attractivité au métier et également de les rémunérer à une juste hauteur.

Il en est de même pour les assistants familiaux qui prennent en charge H24 les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Concernant l'instance en elle-même, nous insistons sur la nécessité de travailler ensemble et nous vous alertons sur les conditions parfois difficiles dans lesquels nos représentants travaillent au sein du Comité qui manque de moyens pour anticiper les travaux et les recueils de décisions.

Nous sommes des employées de terrain et notre participation requiert une anticipation pour réorganiser le service, aussi la prévenance de modification/report du jour et selon horaire à des incidences considérables et nous permet difficilement d'honorer notre présence sur les GT dans des conditions optimales.

A grand regret ! Un délai minimal de 72 heures ou + pour préparation (lecture docs...) est nécessaire pour s'organiser.

Aussi en cas de délais trop courts, sans prise en considération des éléments évoqués, nous serons dans l'impossibilité de participer aux réunions à cause des contraintes de service qui nous incombent.

Il est indispensable de donner les moyens tant au Comité qu'aux membres du Bureau et des différents groupes de travail de pouvoir préparer et travailler sur les documents reçus ou les délibérations à voter.